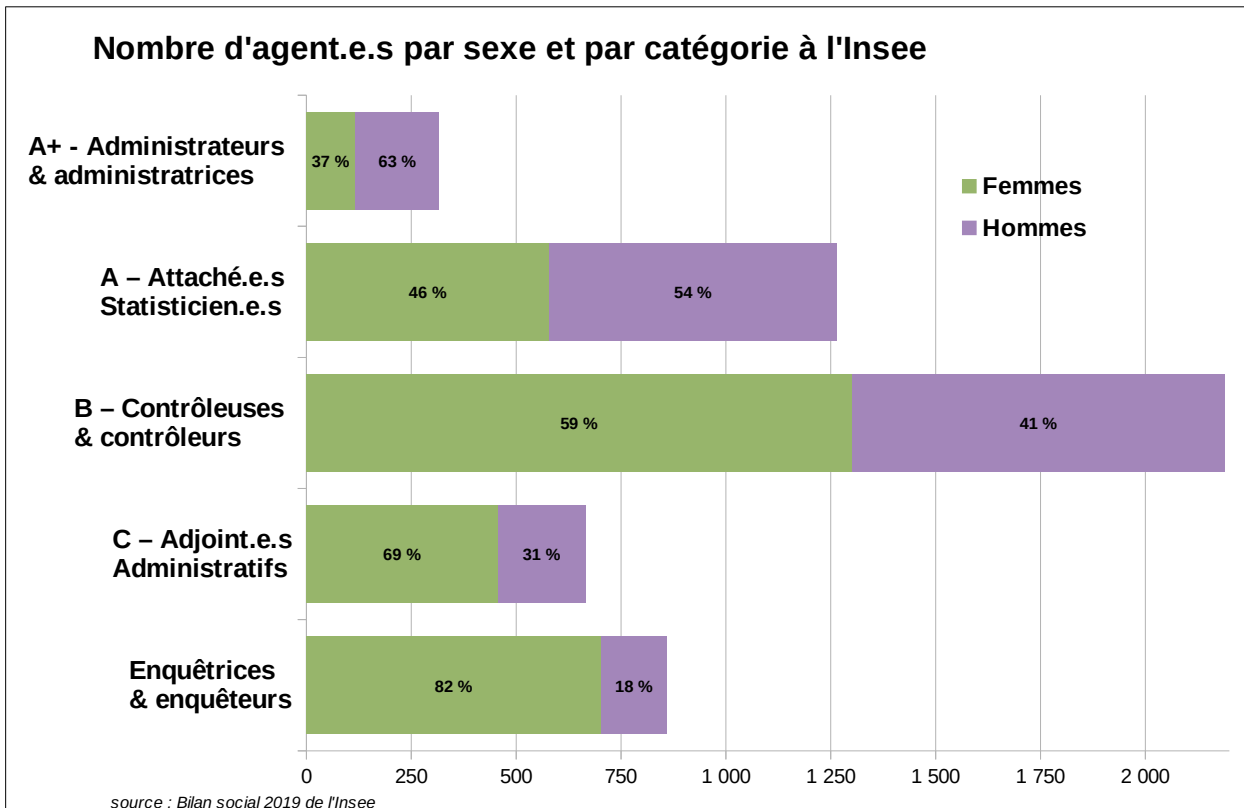


Plafond de verre ! Plancher précaire !

Avec 60 % de femmes parmi ses personnels, l'Insee est une administration particulièrement féminisée. Cette féminisation est surtout marquée dans les emplois les moins bien rémunérés tandis que les quelques emplois de haut.e.s fonctionnaires sont majoritairement occupés par des hommes.



On peut dénoncer un plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux postes les plus prestigieux et les mieux payés.

Pour notre part nous dénonçons surtout la précarité et les faibles rémunérations des emplois des « petites catégories » qui sont, de façon très majoritaire, occupés par des femmes. 69 % des personnels de catégorie C sont des femmes avec une grille de rémunération indigne qui ne permet d'atteindre un salaire de 1 600 euros qu'après plus de 10 ans de carrière. Sans compter que les postes de C se font de plus en plus rares et ne permettent pas de maintenir une variété de travaux dans chaque établissement.

Les enquêtrices ne sont pas mieux loties avec un statut de contractuelles précaires, des rémunérations minables, la nécessité d'enchaîner 6 ans de CDD avant d'avoir une chance de décrocher un CDI et, fréquemment, des contrats de travail à 50 % ou 70 % d'un temps complet qui rabaissent encore les salaires.

Seules les luttes féministes peuvent permettre de changer cet état de fait, de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Les chiffres le montrent – et à l'Insee nous sommes bien placée.e.s pour les voir – cette égalité est loin d'être effective.

Sud Insee invite donc les personnels de l'institut à faire du 8 mars un temps fort des luttes des féministes.

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

8 mars 2021

**...toutes mobilisées
...pour l'égalité salariale !**



À l'Insee, les catégories les plus féminisées, la catégorie C et les enquêtrices sont aussi les plus mal rémunérées !

Pour les enquêtrices nous revendiquons :



- une augmentation de 25 points d'indice majoré
- une prime d'agent isolé de 150 euros par mois, non proratisable
- L'arrêt de la pratique systématique des 2 CDD de trois ans avant CDIisation
- la fin des quotités incomplètes subies

Pour la catégorie C nous revendiquons :

- une revalorisation substantielle de la grille
- un plan de qualification massif de C en B, voire le passage de tous les C en B

La statistique publique n'existerait pas sans elles !